

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mercredi 14 décembre 2022 à 10h.

Au Palais de Justice d'ÉVRY-COURCOURONNES (91) rue des Mazières

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Lavoisier 48 » sis à

GRIGNY (91350) 2 rue Lavoisier

Cadastré AL numéro 105, lieudit « rue Lavoisier – rue Vlamincq » pour 59 ca, section AL numéro 108, lieudit « rue Lavoisier » pour 69a 34 ca, **DANS LE LOT DE VOLUME DEUX (02) section AL numéro 85, lieudit « 1 rue des Lacs » pour 1a 61ca**

Selon le procès-verbal de description dressé en date du 22 AVRIL 2022 par Me LONGUEVILLE, Huissier de Justice Associé à ÉPINAY SOUS SÉNART, les lots numéros **CINQ CENT TRENTE TROIS (533), CINQ CENT TRENTE QUATRE (534), CINQ CENT TRENTE CINQ (535)** ont été réunis pour ne former qu'une seule et même entité dont la désignation actuelle est la suivante :

Un APPARTEMENT dans l'immeuble n° 2, au 3^{ème} étage comprenant : une entrée/couloir, une salle de bains, deux chambres et une cuisine. Le tout d'une superficie privative de **86,81 M²**. Selon même PV, les lieux sont loués et occupés.

LOT NUMÉRO QUATRE CENT QUARANTE NEUF (449) : Une CAVE portant le n°15 dans le Bâtiment N2, escalier unique.

Cette vente a lieu à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES SECONDAIRE DE LA RÉSIDENCE LAVOISIER 48** sise à GRIGNY (91) 2-4-8-10 rue Lavoisier, représenté par Maître Florence TULIER-POLGE, Administrateur Judiciaire, demeurant Immeuble Le Mazière – rue René Cassin (91000) EVRY, agissant en qualité d'Administrateur Provisoire de la copropriété en difficulté avec tous les pouvoirs de l'assemblée générale des copropriétaires à l'exception de ceux du conseil syndical et de ceux prévus aux articles 26a et 26b de la Loi du 10 juillet 1965, dûment habilité à poursuivre la vente par décision de l'Administrateur provisoire de la copropriété en date du 3 DECEMBRE 2021 – résolution n° 9, ayant pour Avocat Maître Michel MIORINI, Avocat au barreau de l'Essonne.

MISE À PRIX : 29.000 € (VINGT NEUF MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'ÉVRY-COURCOURONNES

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre de la CARPA Séquestre

Fait et rédigé à CORBEIL-ESSONNES, le 15 octobre 2022, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Michel MIORINI

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : ▶ À Maître Michel MIORINI, Avocat au Barreau de l'Essonne, Membre Associé de la **SELAS AVOCATS ASSOCIÉS MIORINI**, Résidence Le Féray – 4 rue Féray (91100) CORBEIL-ESSONNES, TEL. 01.60.90.13.13, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente ▶ Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ÉVRY-COURCOURONNES, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 22/00121) ▶ Sur INTERNET : www.vench.fr www.licitor.com www.miorini.com

Sur les lieux pour visiter le **lundi 5 décembre 2022 à 9 heures 30**